



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

armée

Question écrite n° 101072

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les dispositifs d'indemnisation des victimes des essais nucléaires. L'Association des vétérans des essais nucléaires (AVEN) s'inquiète sur le projet de décret modifiant les modalités d'instruction des demandes d'indemnisation par le CIVEN. Le 18 novembre 2016, ce projet de décret a été soumis au président de la Polynésie. D'après le texte proposé en Polynésie, tous les dossiers ayant fait l'objet d'une décision de rejet prononcé par le CIVEN et ayant donné lieu à une décision juridictionnelle ne pourront pas être représentés. À partir du moment où le taux qualifiant de la probabilité de risque serait accepté, les conditions de recevabilité des demandes seraient donc substantiellement modifiées. Ces dossiers devraient donc être soumis à nouveau à l'examen du CIVEN au nom du principe d'équité et d'égalité de traitement. Il lui demande de bien vouloir intervenir afin d'améliorer le processus des indemnisations des victimes des essais nucléaires et ne pas permettre la mise en place de cette injustice.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101072

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 décembre 2016](#), page 9886

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)